« L'utilisation des postes informatiques doit s'effectuer dans le respect des dispositions légales en vigueur réprimant notamment [...] la pédophilie. » Extrait de la charte Internet des Champs Libres

Objet : Quand les amis des enfants veulent en remontrer à de prétendus pornographes.

Mesdames et Messieurs les prélats des Champs Libres,

C'est avec la plus grande consternation que nous avons constaté l'interdiction de consulter le site Internet de l'Institut de démobilisation (**http://i2d.blog-libre.net**) depuis les bornes informatiques de votre Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale, au motif que son contenu relèverait de la catégorie « Pornographie ».

Nous sommes impatients de comprendre.

Car:

- 1) Ou bien le responsable de la sécurité-réseau utilise des filtres douteux, puisqu'ils permettent de classer dans une catégorie jugée indésirable un site Internet qui n'a assurément rien à y faire ; ce qui pose immédiatement, bien plus que la question de la fiabilité de ces filtres, celle de leur mode de fonctionnement général, et donc de leur existence même, puisque ces filtres conçus par de douteux ingénieurs auxquels les bibliothécaires confient aveuglément une partie toujours plus importante de leur travail font le partage entre l'acceptable et l'inacceptable, entre le politiquement correct et le tabou, de manière automatique, et donc, qu'on le veuille ou non, arbitraire. Dans ces conditions, leur utilisation dans des établissements dits « de service public », comme votre « Bibliothèque d'Intérêt Communautaire », ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes déontologiques qui s'accommodent mal avec l'optimisme béat indéfectiblement affiché à l'égard des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par les professionnels du milieu à moins que la protection de l'intégrité morale et physique de nos petite têtes blondes justifie par elle-même de telles erreurs d'appréciation, voire quelques sacrifices ; de même que les politiques antiterroristes des Etats-Nations occidentaux ont pu justifier quelques bavures policières : faute de grives, on mange les merles.
- 2) Ou bien il faut envisager, ce que nous ne faisons pas de gaieté de cœur, que vous ayez décidé, pour les raisons qui vont suivre, de *censurer* l'accès au site Internet de l'Institut de démobilisation ; l'accès à d'autres sites Internet, proches politiquement par leur contenu de celui-là, et sur lesquels apparaissent également, et à plusieurs reprises, le substantif « pornographie » et l'abréviation « porno », ne posant singulièrement aucun problème.

Il est vrai que l'Institut de démobilisation publiait un décembre 2006 un texte intitulé « Du droit de s'assoupir dans une bibliothèque municipale », dans lequel il était fait mention du détestable traitement que les vigiles des Champs Libres réservent aux lecteurs gagnés par le sommeil ; traitement qui entre incontestablement en contradiction avec l'invraisemblable charabia censé représenter la philosophie de votre établissement (« La mission des Champs libres est de "donner du sens", de démontrer le "vivre en intelligence" [sic] ». — cf. http://www.leschampslibres.fr).

Il est vrai que quelques brochures éditées par l'Institut de démobilisation (#1 : [Vigiles]), dans lesquelles il est fait mention, à plusieurs reprises, de la bibliothèque des Champs Libres et de la manière dont on y sonde librement l'intimité des corps qui lisent, des corps qui baillent, des corps qui s'assoupissent, avaient été déposées sur les rayonnages de la bibliothèque, à l'intention du public.

Il est vrai encore que *Le Monde diplomatique* publiait en janvier 2008 un article de l'Institut de démobilisation, dans lequel le nom des Champs Libres apparaissait, dès la note 1, comme illustration notoire de ces lieux dits « de service public » qui participent en fait à la banalisation des dispositifs de sécurité et à la prolifération des sales gardiens de la marchandise.

Mesdames et Messieurs les sacristains, le délire techno-sécuritaire dans lequel votre grande surface de la culture pour tous s'est manifestement engagée depuis sa création — Christian de Portzamparc : architecte policier? — au point de disposer des caméras de vidéosurveillance « dômes » motorisées dans les salles de lecture pour enfants,

nous répétons : AU POINT DE DISPOSER DES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE « DÔMES »
MOTORISÉES DANS LES SALLES DE LECTURE POUR ENFANTS —

nous paraît extrêmement préoccupant et réclame, de votre part, une explication publique immédiate ; explication qui ne pourra se résoudre, vous en conviendrez, au sempiternel argument de la lutte contre le chapardage. Mais il nous paraît tout aussi préoccupant que, pour des raisons liées aux aléas de la fantaisie informatique dans notre hypothèse faible, ou pour des raisons plus funestes encore dans notre hypothèse forte, le site Internet de la seule organisation qui se soit manifestée à ce jour pour dénoncer la politique violemment licencieuse de votre établissement « qui donne à être » (cf. http://www.ville-rennes.fr), s'y trouve formellement interdit d'accès ; et ce, sous le fallacieux prétexte qu'on y exhiberait d'obscènes coïts susceptibles de heurter la sensibilité des plus jeunes — il est d'autres pornographies, et plus insidieuses encore.

Mesdames et Messieurs les satyres de la Bibliothèque Municipale des Champs libres, nous ne doutons pas que vous aimiez les petits enfants, et votre intransigeance à l'égard de tout ce qui pourrait venir souiller leur chaste innocence vous honore. Mais autant que nous puissions en juger, embrasser les enfants est une chose, les étrangler en est une autre. Votre duplicité, Mesdames et Messieurs, vous accable. Quel sens donner au souci permanent, que vous prenez bien soin d'afficher en toute occasion, de les protéger de tout ce qu'Internet compte de phallus et de fellations, quand vous épiez au même moment, sur des écrans de télévision, leurs moindres faits et gestes, en silence, dans leur dos et dans le dos de leurs parents ; pendant que vous les déshabillez du regard à mesure que l'image de leurs petites bouilles roses vient délicatement impressionner des bandes vidéo consultables à loisir ?

Comme le disait judicieusement Lautréamont de celui qui étreint les fillettes pour les abriter des turpitudes d'autrui : « ce sont les siennes qu'on retrouvera bientôt au fond de leurs bouches ».

Veuillez recevoir, Me	sdames et Messieurs,	l'expression (de nos sentiments	distingués.

Institut de démobilisation

જીં

L'illustration jointe à ce courrier est extraite du *Guide du lecteur* de la Bibliothèque des Champs Libres, éd. 2007

Une copie de ce courrier a été adressée à la rédaction de *Ouest France*, à la rédaction du *Rennais*, à la rédaction de l'*Info Métropole*, à Monsieur le Maire de la Ville de Rennes Daniel Delaveau, à la rédaction du *Bulletin des bibliothèques de France* et à l'Association des Bibliothécaires de France.

Les cloches sont passées! Pour nous faire pardonner notre insolence, nous vous proposons de jouer à un grand jeu : plusieurs centaines de reproductions de ce courrier ont été dissimulées dans les rayonnages de la bibliothèques des Champs Libres. Vos vigiles sauront-ils les retrouver avant vos usagers-clients? Joyeuses Pâques!

Institut de démobilisation http://i2d.blog-libre.net i2d@no-log.org